

38^e GRAND PRIX DE PEINTURE DE LA VILLE D'ISTRES

THÈME 2024

La promesse

INSCRIVEZ-VOUS !

DU
21 MARS
AU **31 AOÛT***
*SELON LES PLACES
DISPONIBLES

2 PRIX À GAGNER

PRIX DU JURY : 1 000 €

PRIX DU PUBLIC : 500 €

BULLETIN ET RÈGLEMENT
SUR ISTRES.FR

OU À RESERVATION.MEDIATION@ISTRES.FR

Une toile vierge
de 1,5 x 1,1 m est offerte

WWW.ISTRES.FR/MEDIATION

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

38^e GRAND PRIX DE PEINTURE DE LA VILLE D'ISTRES

Infos : reservation.mediation@istres.fr ☎ 06 33 59 17 02

Thème 2024 : **LA PROMESSE**

TOILE N°
(N° attribué par l'agent d'accueil)

NOM / PSEUDO :

TÉLÉPHONE :

COURRIEL :

ADRESSE POSTALE :

SIGNEZ LE FORMULAIRE APRÈS AVOIR LU LE RÈGLEMENT

- J'ai pris connaissance et j'accepte le règlement ainsi que des modalités du concours.
- Je m'engage à être présent.e le **mercredi 18 septembre 2024 à 18h30**, à la chapelle Saint-Sulpice pour la remise du Grand prix.

Je souhaite la restitution de ma toile après le concours : **OUI / NON**

- À retirer sur rendez-vous, auprès du service des arts visuels (06 33 59 18 02), à l'atelier municipal des arts visuels au plus tard le **31 décembre 2024** (au-delà de cette date les toiles seront recyclées). Votre chèque de caution vous sera rendu lors de la restitution de votre toile.

NOM :

DATE :

SIGNATURE OBLIGATOIRE :

PIÈCES À REMETTRE POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

- La fiche d'inscription.
- Un chèque de caution de 50 euros (ordre : Régie de recettes D.E, restitué après le concours).
- Photocopie d'une pièce d'identité.
- Photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, si l'adresse sur la pièce d'identité est différente de celle de votre domicile actuel.

Partie à remplir par l'organisateur

Remise du dossier complet et inscription enregistrées le : par

RÈGLEMENT À CONSERVER

THÈME 2024 : LA PROMESSE

La ville d'Istres invite les artistes amateurs, émergents, confirmés et professionnels à participer au "38° GRAND PRIX DE PEINTURE DE LA VILLE D'ISTRES".

LES DATES À RETENIR :

TÉLÉCHARGEMENT DES FORMULAIRES D'INSCRIPTION À PARTIR DU 21 MARS 2024

Plus de retrait des bulletins imprimés.

- À télécharger sur istres.fr ou sur demande par courriel à reservation.mediation@istres.fr

RETOUR DU DOSSIER COMPLET POUR OBTENIR SA TOILE

avec les pièces demandées (photocopie d'une pièce d'identité + justificatif de domicile)

- par courriel à reservation.mediation@istres.fr
- à l'atelier municipal des arts visuels, rue Abel-Aubrun, 13800 Istres, sur rendez-vous uniquement au 06 33 59 17 02. (50 places disponibles par ordre chronologique de retour de dossier complet)

RETOUR DES TOILES PEINTES DU 2 AU 5 SEPTEMBRE 2024

- Sur rendez-vous auprès du service des arts visuels, au 06 33 59 17 02. Le 2 septembre de 15h à 19h, le 3 septembre de 15h à 19h, le 4 septembre de 15h à 19h et le 5 septembre de 08h30 à 12h.

LES PRIX 2024 :

- **Le 1^{er} prix du jury : 1 000 €**, s'accompagne l'année suivante d'une exposition à la chapelle Saint-Sulpice, à partager avec le prix du jury du concours de sculpture.
- **Le 1^{er} prix du public : 500 €**, gagne son invitation d'honneur au rendez-vous Amat'arts.

À VOS AGENDAS :

VOTE DU PRIX DU PUBLIC :

Du 13 au 15 septembre, vendredi de 11h à 18h, samedi de 10h à 19h, dimanche de 10h à 18h.

REMISE DES PRIX :

Dimanche 15 septembre à 18h30, chapelle St-Sulpice.

DÉROULÉ DE LA MANIFESTATION DU 13 AU 15 SEPTEMBRE :

Vendredi 13 septembre : ouverture des votes non stop de 11h à 18h

Samedi 14 septembre : animations avec l'artiste FRESK (réalisation d'une fresque pour les publics de «Faites du sport»).

Dimanche 15 septembre : animation pour les participants au concours sur la journée, et participation à «la table des convives» (pique-nique à partager sur réservation auprès du service), fin de la manifestation à 18h. Exposition de Kader Klouchi, à visiter, «l'Art de Vaincre», peintures et sculptures (ouverture du 13 au 15 septembre aux horaires des votes).

L'ŒUVRE EN QUESTION

1. La toile est gratuite et fournie avec un numéro d'identification (110 cm x 150cm), toile en coton adaptée pour toutes les techniques, avec œillets et coutures, sans châssis.
2. La toile doit être peinte à la verticale exclusivement et sans châssis. Attention : les toiles peintes à l'horizontale seront accrochées dans le sens de la hauteur (à la verticale) ou retirées du concours (un agent vous demandera alors de faire un choix).
3. Langages et techniques libres (photographie classique non acceptée).
4. Mentions HAUT et BAS obligatoires au dos de la toile.
5. Utiliser un médium (vernis) pour protéger la toile (exposition en extérieur) et bien fixer les collages.
6. Sont exclues les matières lourdes ou dangereuses en collage et inclusion (plastiques, verres...).
7. Vous pouvez peindre au recto ou verso de la toile, si vous peignez sur la partie couturée. *Attention cette dernière disparaîtra si la toile est mise sur châssis.*
8. Les toiles lauréates sont mises sur châssis et conservées dans un endroit adapté, elles sont répertoriées sur un catalogue disponible sur le site de la ville, elles pourront être exposées libres de droit dans le cadre des manifestations culturelles de la ville d'Istres sans possibilité de réclamation.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Adulte (18 ans et +) résident à Istres, en France ou en Europe (si vous êtes représenté).
2. Enregistrement par ordre d'arrivée, 50 places disponibles.
3. Artistes amateurs émergents, confirmés ou professionnels (inscription Urssaf non obligatoire).
4. ATTENTION Les Lauréats ayant obtenu le prix du jury et le prix du public ne peuvent plus concourir - les Lauréats d'un seul prix ne peuvent plus concourir pendant une durée de trois ans.
5. Vous devez être obligatoirement présent pour la remise des prix.
6. ATTENTION ! Dans le cas où vous remporteriez un des prix du concours, votre toile deviendra la propriété des organisateurs (la ville d'Istres) et elle ne vous sera pas rendue.
7. Dans le cas où vous ne remporteriez pas de prix, vous pourrez conserver votre toile après le concours.
8. Remplir le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés sans lesquels la toile ne pourra vous être remise.
9. Les toiles sont installées sur des barrières berand sur le parvis Saint-Sulpice (à l'extérieur) pendant la manifestations sportive et sont rangées le soir dans la chapelle, par ordre chronologique sans préoccupation scénographique. *Il ne s'agit pas d'une exposition mais d'un concours, aucune ré-*

clamation ne sera acceptée. En signant le règlement, vous acceptez la mise en place selon ces critères.

AVERTISSEMENTS (sous peine d'annulation)

- Interdiction de représentation à caractère obscène, pornographique, discriminatoire ou de propagande.
- En cas d'annulation de votre participation nous reprenons la toile vierge non abimée jusqu'au 1^{er} juillet avec restitution du chèque de caution (au-delà de cette période, le chèque ne vous sera pas retourné), il vous est demandé de nous prévenir au plus tôt.
- Respectez les dates du retour des toiles peintes. Toute toile retournée en dehors des dates énoncées ne sera pas acceptée.
- Il est strictement interdit de diffuser l'image de votre toile peinte avant le jour de la remise des prix sur les réseaux sociaux ou autres support sous peine de disqualification immédiate. De même, vous ne devez en aucun cas insérer des éléments permettant de dévoiler votre identité ou de compléter la lecture de l'œuvre (QR code / texte explicatif ou autres interdits). La toile en aucun cas ne peut être mise en vente pendant toute la durée de la manifestation.
- En cas d'empêchement majeur de dernière minute le jour de la remise des prix, il est impératif de contacter la responsable au 06 33 41 44 61 **avant 14h**. En cas d'absence non justifiée le prix sera remis à la personne notée en deuxième position. Il ne sera admis aucune réclamation.
- Pensez à venir signer votre toile exposée après la remise des prix, pour les lauréats gagnants.
- La toile ne sera pas fixée sur un châssis sous peine d'élimination.

CONDITIONNEMENT ET RETOUR DE LA TOILE PEINTE

La toile doit être retournée roulée et conditionnée dans un rouleau cartonné adapté (voir magasins Beaux-Arts ou sur internet), sur lequel seul le numéro de la toile doit être indiqué. Dans le cas contraire, la ville décline toute responsabilité si la toile est endommagée lors du transport et stockage des cinquante toiles. Interdiction de signer votre toile sous peine d'élimination.

COMPOSITION DU JURY / CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury est formé de professionnels extérieurs à l'organisation de l'événement et qui ne peuvent pas présenter d'œuvres. Les critères porteront sur la cohérence par rapport au thème, sur le choix et la maîtrise des techniques et des médiums ainsi que sur la singularité et la complexité de l'œuvre.

ATTENTION ! Le sujet n'est pas un thème sportif, il ne sera pas jugé en tant que tel

PIÈCES À FOURNIR - INFORMATIONS : service des arts visuels au 06 33 59 17 02

- Fiche d'inscription.
- Photocopie d'une pièce d'identité et justificatif de domicile.
- Chèque de caution de 50 € (ordre : Régie de recettes-DE) restitué à la fin du concours.